

► GES : les émissions agricoles difficiles à cerner

Alors que le sommet de Copenhague sur le climat a proposé des objectifs de réduction chiffrés des émissions de gaz à effet de serre, les GES, des mécanismes de régulation devraient normalement voir le jour pour répondre à ces objectifs. Contributeur à hauteur d'environ 20 % des émissions nationales, le secteur agricole français sera vraisemblablement appelé à intégrer ce genre de mécanismes. Or, selon une étude de l'équipe Grignon Énergie Positive, ou GE+, mis en place sur la ferme expérimentale d'AgroParisTech, la question de la performance en GES de l'activité agricole n'est pas évidente à cerner.

L'un des gaz les plus nocifs du secteur est le protoxyde d'azote (N₂O), dont les émissions sont principalement générées par le sol à la suite d'apports azotés. Ces émissions présentent la particularité d'être sensibles à des facteurs de sol et de climat peu ou pas maîtrisables et éminemment variables. Il en résulte des niveaux

d'incertitude très élevés concernant l'impact de la production végétale sur l'effet de serre. Du coup, selon l'équipe de Grignon, la perspective d'un mécanisme de régulation de type taxe sur les émissions de l'ensemble des GES agricoles semble difficilement applicable au vu de ces résultats.

Le projet Grignon Énergie positive est né de la conviction que les agriculteurs peuvent relever le défi du réchauffement climatique. L'idée consiste à chercher à transformer la ferme de Grignon en site à énergie positive tout en atteignant la neutralité en carbone. Déjà, des évolutions ont permis de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % environ. « Aujourd'hui, le litre de lait produit à Grignon génère des émissions de GES d'à peine 600 g éq CO₂ par litre, contre 1 000 g environ pour un litre de lait standard », souligne Olivier Lapierre, professeur à AgroParisTech et initiateur du projet.

Jean-Baptiste Pambrun

► Vient de paraître : La Silicon valley vire au vert

Malgré le semi-échec du sommet de Copenhague sur l'environnement, il existe des raisons d'espérer en pariant sur l'émergence des technologies vertes. Dominique Norah dans un livre passionnant *Les pionniers de l'or vert* (Éditions Grasset, 20,90 €) est partie aux États-Unis à la rencontre d'entrepreneurs innovateurs. En Californie, la Silicon Valley s'est en partie reconvertie dans les « *Clean Tech* » avec des *start up* qui veulent faire fortune en inventant un autre monde pour sauver la planète. Le business vert est en marche sur le marché des nettoyeurs et de la construction qui, il faut le rappeler, représentent outre-atlantique 50 % des émissions de CO₂. La bioénergie, avec la canne à sucre éthanol, se développe à Hawaï avec des coûts comparables à ceux du Brésil. Dans le Corn Belt, les raffineries vertes poussent comme des champignons

et vont produire 56 milliards de litres d'éthanol à l'horizon 2015, marche-pied pour accéder ensuite aux éthanol cellulose et à de multiples usages de la chimie végétale. Quant à la voiture automobile électrique, certains veulent la promouvoir, avec l'appui de grands groupes comme Renault Nissan dans un réseau de services avec rechargement sur des bornes ou échange standard de batteries à la station en quelques minutes, et cela à l'image de la révolution de la téléphonie mobile. L'Amérique, mauvais élève de la conférence sur le climat, pourrait bien prendre une longueur d'avance, avec le soutien du président Obama, en termes d'innovations vertes, de croissance durable et de création d'emplois qualifiés.

Jean-François Colomer

► Agenda

☞ **Du 27 février au 7 mars à Paris, Porte de Versailles :**

47^e édition du Salon international de l'Agriculture.

700 000 visiteurs sont attendus.

L'accent sera mis sur « l'innovation et la recherche », selon son président Jean-Luc Poulain.

☞ **Les 8 et 9 avril à Marseille :** 7^e Convention nationale

des agroéquipements. Près de 500 représentants

des constructeurs et des concessionnaires

sont attendus à l'invitation d'Axema et du Sedima.

SITMAFGR liaison est publié par la SITMAFGR,

19, rue Jacques-Bingen, 75 017 Paris.

Site Internet: www.SITMAFGR.com

Tél.: 01 42 12 85 90 - Fax: 01 40 54 95 60.

Directeur de la publication: Jean-Paul De Wispelaere

Rédacteur en chef: Jean-Baptiste Pambrun

Dépôt légal: Janvier/Février 2010. « Tous droits de reproduction

ou de traduction même partielle réservés »



Editorial

Le début de l'année est traditionnellement consacré aux vœux et aux bonnes résolutions. Les bons vœux à ses proches, famille, amis ou clients sont, surtout s'ils sont sincères, des petits signes d'affection plutôt agréables à formuler comme à recevoir ! Les bonnes résolutions quant à elles, m'ont toujours dérangé : elles ont pour moi, un petit côté culpabilisant, c'est le Père Fouettard après le Père Noël ! Nous n'avons pas été sages ou performants (au choix) l'an dernier ? Tâchez de faire mieux la prochaine fois, etc. Je préfère les termes d'objectif ou de plan d'action. Parce qu'à la SITMAFGR, nous sommes sages et performants toute l'année !

2010 doit être l'année de la diffusion de notre DVD de la façon la plus large possible, il nous faudra saisir toutes les occasions et nous mobiliser tous. Il en va de notre crédibilité auprès de nos adhérents, de nos amis et de tous ceux qui nous ont soutenus pour cette opération, qui peut devenir un vecteur de communication formidable pour notre association.

Il nous faut également réussir la mise à jour de notre annuaire, outil indispensable mais véritablement utilisable à condition de rester vivant. Son actualisation est l'affaire de tous. Ce sont deux objectifs prioritaires et réalistes, non pour l'année, mais pour le premier trimestre !

Bonne et heureuse année à tous !

Jean-Paul De Wispelaere

► Nouvelles des adhérents

- **Adhésion** : dans la catégorie « Entreprise », nous souhaitons la bienvenue à la société Colaert Essieux (Steenbecque dans le Nord). Les deux correspondants seront Jean-Noël Dumetz et Dorothee Devigne.
- **Élections** : Jean-Pierre Bernheim, président d'Axema et P.-d.g. de Bucher-Vaslin, remplace Joël Carmona à la présidence de l'Aprodema, il sera secondé par deux vice-présidents : Michel Morel, ancien responsable marketing et communication de Tecnoma, et Jean-Marie Martel, concessionnaire dans la Marne. Adrien Raimond a été reconduit comme trésorier.
- Guy Vasseur succède à Luc Guyau à la tête de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Ce changement de président était attendu depuis la nomination, en novembre, de Luc Guyau à la présidence du Conseil de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- **Carrières** : Jean-Bernard Montalescot est un jeune retraité actif ! Après avoir pris congé du Cémagref, il vient de créer « sa petite entreprise » : Agro.équipement-Consultant. Nous lui adressons nos vœux de réussite dans ses nouvelles activités professionnelles.
- **Promotion** : félicitations à Claude Sultana élu vice-trésorier de l'Académie d'agriculture de France.
- **Décès** : c'est avec tristesse que nous avons appris la disparition d'André Constanzo, à l'âge de 67 ans. Il avait lancé la division espaces verts de John Deere France. Il fut aussi le président du groupe Matériels espaces verts du Sygma. Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse, à ses enfants et à ses petits-enfants.

► Mon premier numéro

J'ai la lourde charge de succéder à Arsène Saint-Ellier comme responsable rédactionnel de notre bulletin. J'ai appris le métier de journaliste à ses côtés et je sais que je pourrai toujours compter sur son aide précieuse en cas de besoin.

Notre bulletin de liaison est une œuvre collective, chaque membre de l'association étant un rédacteur potentiel. N'hésitez pas à prendre la plume ou à me signaler des sujets qui vous tiennent à cœur.

Bonne lecture du numéro.

Jean-Baptiste Pambrun (jean-baptiste.pambrun@orange.fr)

► Énergie solaire et bâtiments agricoles

Faut-il rappeler ici que les bâtiments agricoles représentent le 2^e poste, après celui du machinisme, de dépenses d'investissement en agriculture. En surface construite, avec une régularité assez remarquable, ce sont 10 millions de m² qui sont édifiés chaque année.

Au-delà de leur fonction première d'abri de récoltes, d'animaux et d'équipements, ces agroéquipements commencent depuis quelques années une « carrière » de... producteurs d'énergie électrique. La captation d'énergie solaire au niveau des toitures de ces bâtiments n'est certes pas nouvelle : elle s'est développée en élevage après la première crise énergétique dans les années 1980. Mais elle était limitée à la production d'eau chaude, essentiellement pour le nettoyage des installations de traite et l'alimentation des veaux.

C'est à un avenir beaucoup plus prometteur que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces bâtiments paraît aujourd'hui promise en tant que source d'énergie renouvelable liée à l'activité agricole. C'est bien sûr, au-delà des progrès technologiques

réalisés dans cette filière, grâce aux tarifs de revente de l'électricité adoptés à la suite du Grenelle de l'environnement que cette source « nouvelle » d'énergie devra son succès et se développera certainement dans les années qui viennent. Ce potentiel de développement, est, notons-le, d'autant plus important que cette technique s'applique aussi bien aux bâtiments anciens qu'aux bâtiments neufs (elle ne pourra pas par contre, pour des raisons bien compréhensibles de vocation des terres agricoles, se développer ailleurs que sur les bâtiments eux-mêmes).

Les temps de retour sur investissement sont de l'ordre de huit à dix ans, selon le représentant de Tenesol (filiale de Total et d'EDF) qui a présenté cette technique lors de la conférence organisée par notre association, au Space sur les questions d'énergie dans les exploitations agricoles.

Invitons nos lecteurs intéressés par ce sujet à se reporter au diaporama installé sur notre site à la rubrique conférence 2009.

Jean-Claude Souty

► Rachat du photovoltaïque : de 42 à 50 c€/kWh pour les bâtiments agricoles

Les nouvelles conditions d'achat par EDF de l'électricité produite par des panneaux solaires photovoltaïques sont entrées en vigueur le 14 janvier.

Comme prévu, deux tarifs concerneront les constructions agricoles équipées de modules solaires installés dans le plan de la toiture. Les bâtiments existants depuis au moins deux ans, couverts et clos sur toutes leurs faces latérales seront éligibles au tarif de 50 centimes d'euro par kilowatt heure (c€/kWh). Les autres toitures photovoltaïques seront soumises au prix de 42 c€/kWh

Les tarifs réservés aux installations au sol ou non intégrées au bâti supérieures à 250 kW crête (kWc) sont indexés selon leur localisation géographique. Ils débutent à 31,4 c€/kWh (départements méridionaux) et plafonnent à 37,7 c€/kWh dans certains départements du nord de la France. Pour ce type d'installations ayant

une puissance inférieure ou égale à 250 kWc, le tarif est fixé à 31,4 c€/kWh. Les précisions figurent dans l'arrêté paru dans le *Journal Officiel* du 14 janvier.

Ces nouveaux tarifs seront maintenus inchangés jusqu'en 2012, indique le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. L'arrêté comprend une formule d'indexation dégressive des tarifs à compter de 2012, « qui permettra d'ajuster le niveau de soutien à l'évolution des prix générée par les évolutions technologiques ». Le nouveau dispositif tarifaire s'applique uniquement aux nouveaux projets. Les projets faisant déjà l'objet d'une demande de contrat d'achat de l'électricité avec EDF ou pour lesquels un contrat d'achat a déjà été signé continuent à bénéficier du régime tarifaire fixé en 2006.

Jean-Baptiste Pambrun

► Concours de labour : les français trustent les podiums

Belle performance des agriculteurs français aux derniers championnats mondiaux et européens de labour. Les 4 et 5 septembre 2009, en Slovénie, Vincent Schuhmacher, du Bas-Rhin, a été sacré vice-champion du monde en labour à plat sur chaumes. Quelques jours plus tard, les 25 et 26 septembre, en République tchèque, Sébastien Raguet, des Ardennes, devenait vice-champion d'Europe en labour à plat. Cette année,

Fabien Landré (Ain) et Bertrand Rott (Bas-Rhin) iront défendre les chances françaises au championnat du monde qui se déroulera du 15 au 18 avril, en Nouvelle-Zélande. Pierre-Edouard Millot (Haute-Saône) et Anthony Vitré (Maine-et-Loire) iront, quant à eux disputer les championnats d'Europe les 22 et 23 septembre en République d'Irlande.

René Dusautois

► Conjoncture : l'année 2009 sauve les meubles

Dans leurs comptes rendus d'activité à fin juin 2009, une poignée de constructeurs ont fait état d'un premier semestre historique, dans la continuité de ce qui a prévalu en 2008. Ils étaient toutefois lucides : cette activité correspondait pour l'essentiel à un reliquat de commandes qui n'avaient pas pu être livrées plus tôt. Car, pendant que les usines tournaient encore à un régime soutenu, les prises de commandes n'ont pas cessé de décroître durant tout le premier semestre. Ce qui laissait présager un recul d'activité de 30 à 40 % au second semestre.

En cumulant un très bon premier semestre et un second en demi-teinte, l'année 2009 s'achève avec 39 757 tracteurs immatriculés, dont 28 332 standards. En toutes catégories, cela représente un recul de 8,9 %, comparé à 2008 (43 661) et en standards, la baisse est de 10 %, par rapport aux 31 494 unités de l'an dernier. L'activité se situe donc légèrement au dessus des niveaux de 2006 et 2007 auxquels nombre d'intervenants s'attendaient à revenir.

En revanche, comme les nouvelles ne sont pas toujours très bonnes sur le front des prises de commandes, 2010 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Dans leurs estimations, les grandes entreprises s'attendent

à une poursuite de la baisse d'activité de 10 à 15 % supplémentaires.

Il suffit d'observer les mesures drastiques prises par la plupart d'entre elles (réductions d'effectifs, plans d'économies...) pour se rendre compte que le reflux du marché a créé une onde de choc et pourrait s'installer dans la durée. Les chiffres de 2010 devraient donc, cette fois-ci pour de bon, passer en-dessous du niveau de 2006, année creuse où le total des ventes avait à peine passé les 35 000 tracteurs.

En Europe, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont les pays qui s'en sortent le mieux en 2009 avec des baisses de marché qui oscillent entre -10 et -12 %. Tous les chiffres n'ont pas été encore publiés pour nos voisins, mais il est fort probable que l'Irlande publie une tendance qui devrait dépasser les -25 % à -30 %. L'Italie et l'Espagne ne devraient pas s'en sortir beaucoup mieux.

Pour les constructeurs qui cumulent deux activités, la machine agricole et le matériel de BTP, l'agriculture ne s'en est pas trop mal. Le secteur des machines pour les chantiers et la construction a chuté de 40 à 60 % en 2009.

Rémy Serai

► L'Éthanol doit encore faire ses preuves

Au début, il y eut l'E 85. E voulant dire Éthanol et 85 étant le pourcentage d'éthanol contenu dans la totalité du mélange Éthanol + SP 95. Celui-ci devint ensuite Super éthanol. Ce qui permet de modifier le niveau d'incorporation, souvent inférieur à 85 %.

De biocarburant, c'est devenu un agrocaburant (car il n'y a effectivement rien de bio dans tout cela).

Pour rappel, l'Éthanol pur est corrosif et hydrophile, il ne peut-être transporté par pipeline. Ce qui entraîne des coûts logistiques importants.

Le nombre de pompes installées étant très loin des prétentions gouvernementales, un nouveau produit a fait son apparition : l'E 5 (5 % d'éthanol), afin de pouvoir augmenter le volume vendu. Puis l'E 10 (10 % d'éthanol, avec quelques restrictions (véhicules « récents » depuis l'année 2000).

Une nouvelle application est également apparue : la cheminée au bioéthanol, dont voici la description d'un distributeur : « *Profitez de l'agréable atmosphère du feu sans l'inconvénient des cendres, de l'odeur, de la fumée ou de la suie... cette cheminée murale une source de chauffage design, sûre, économique et écologique.* » Ce même distributeur indique également : « *Attention objet dangereux à utiliser avec précaution.*

Référez-vous à la notice pour connaître les mesures de sécurité et d'utilisations. » Un producteur d'éthanol national donne les caractéristiques suivantes : « *Un litre d'éthanol dégage environ 7 kW, si vous brûlez 0,5 l/h, vous pourrez chauffer une pièce bien isolée de 45 m³.* » La commercialisation du produit est soumise à une déclaration préalable de profession à demander aux douanes. Le prix de vente clients est de 39 € TTC le litre en jerrican de 20 litres.

En tant que distributeur de produits pétroliers, j'ai introduit ce produit dans notre gamme. Les ventes se sont envolées (quelques centaines de litres), puis plus rien. Entre la technique (pas de conduit de cheminée) et les prix de vente parfois exorbitants des cheminées (jusque 3 000 €!), ce n'est pas par ce biais que les ventes d'Éthanol vont décoller !

Information de dernière minute, un fabricant français de lave-glace, vient de lancer un produit biodégradable, formulé avec de l'éthanol. Une mise en garde est indiquée sur le bidon : ne pas fumer.

Décidément, ce produit semble bien compliqué pour être diffusé auprès du grand public.

David Foissy